POUR LA
# MONTAGNE

ANEM
www.anem.org

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne

n° 245

janvier 2014 - 5,50 €

## L'ANEM a 30 ans !

**Les sénateurs imposent la suppression du Haut conseil des territoires**

LEONID TIT/FOTOLIA.COM

**Dossier : La feuille de route des forêts de montagne**

DR

**Entretien du mois avec Pierre Hérisson : « Pour la montée en débit, les grandes déclarations ne résolvent rien. »**

NUMÉRO 245
JANVIER 2014

**À LA UNE :** En octobre prochain, l'ANEM, créée dans le sillage du débat parlementaire sur la loi Montagne du 9 janvier 1985, fêtera sa 30e année d'existence. Pour l'occasion, *PLM* a décidé de mettre en valeur de diverses façons ces deux anniversaires tout au long de l'année 2014, notamment en leur donnant des couleurs singulières ou en les dotant de visuels qui en marqueront les temps forts.

*Illustration : Bureau de création*

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org.

## ÉDITORIAL | Frédérique Massat, *présidente de l'ANEM, députée de l'Ariège*

*Assemblée nationale 2013*

# 2014, ANNÉE DE LA MONTAGNE SOLIDAIRE

« Au seuil de cette année nouvelle, je voudrais en mon nom et en celui de notre secrétaire général, Laurent Wauquiez, souhaiter à tous nos adhérents et à tous nos lecteurs une excellente année, satisfaisante en tous points, avec le dynamisme et l'entrain nécessaires pour répondre présent aux importants rendez-vous qui jalonneront 2014. L'un des plus marquants sera bien entendu le 30e anniversaire de l'ANEM que nous célébrerons à Chambéry, en octobre, à l'occasion de notre congrès. Mais ce sera également au printemps les 40 ans du Salon international de l'aménagement en montagne, désormais rebaptisé Mountain Planet. Sans oublier les échéances cruciales que seront les élections municipales en mars, et les élections au Parlement européen en mai.

2014 verra venir en débat la proposition de loi sur la réduction d'activité des moniteurs de ski ayant atteint l'âge de la retraite, au profit de nouveaux moniteurs, illustrant l'aptitude des montagnards à la solidarité et à l'innovation. Cette année devrait aussi être l'occasion de mettre en place les résultats de notre action constante au service de la spécificité montagne, renouvelant certaines de nos politiques publiques, qu'il s'agisse de décentralisation, d'agriculture ou d'urbanisme. Nous avons dernièrement enregistré des avancées non négligeables dans ces domaines, même si la suppression in extremis, et contre toute attente, du Haut conseil des territoires, par la commission mixte paritaire, dans le projet de loi d'affirmation des métropoles, vient nous rappeler que rien n'est jamais acquis. Mais nous ne baissons pas les bras pour autant.

Face à ces transformations en cours, mais aussi face à ces défis incessants, les montagnards doivent se montrer plus que jamais déterminés et solidaires pour que leur voix puisse continuer à se faire entendre. Et avec votre appui, je ne doute pas que nous y parvenions. »

## SOMMAIRE

**7 DOSSIER**

**La feuille de route des forêts de montagne**

- Repères
- Le rôle central des collectivités dans la mise en œuvre de la politique forestière
- Questions à Pascal Viné
- La forêt et l'intérêt général
- L'ANEM demande que l'exploitation des forêts de montagne soit facilitée
- Tribune à Olivier Bertrand
- L'enjeu majeur des dessertes forestières
- Des attentes fortes avec des pistes positives

**3 ACTUALITÉ**
L'ANEM, acteur majeur au service de la montagne depuis trente ans
Le Sénat obtient la suppression du Haut conseil des territoires
Les avancées du projet de loi ALUR
La montagne boudée au profit du soleil
La Journée internationale de la montagne a dix ans

**5 L'ENTRETIEN**
Pierre Hérisson : « Pour la montée, en débit les déclarations ne résolvent rien »

**6 ACTUALITÉ DES MASSIFS**

**11 TOURISME**
Lancement des Assises du tourisme
Débat autour du projet de calendrier scolaire 2014-2017

**12 ENVIRONNEMENT**
Secondes Assises nationales des risques naturels
La prévention en montagne a besoin d'une meilleure reconnaissance
Le message de la directrice des risques aux Nations Unies
L'exemple de la commune d'Abriès : se préparer à tout

**13 AGRICULTURE**
La loi d'avenir pour l'agriculture débattue à l'Assemblée

**14 ÉCHOS DU PARLEMENT**
Question d'actualité sur le calendrier scolaire et l'économie touristique

**15 VIE DE L'ANEM**
Ordre du jour copieux pour le dernier comité de l'année
Les anciens présidents livrent leur regard sur l'Association
Le colloque de l'ANEM au Mountain Planet-SAM de Grenoble
L'élue du mois : Marie-Lou Marcel, députée de l'Aveyron

*Pour la montagne* est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
**Directeur de la publication et directeur de la rédaction**
Pierre Bretel
**Rédaction**
Hervé Benoit
Audrey Fala
Olivier Riffard
Jean-Marie Safra
**Conception graphique et réalisation**
Patrick Maître (GMES)
**Communication**
Olivier Lamoureux
**Dessins**
Dom
**Impression**
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
**N° de commission paritaire**
0114G84199
**ISSN**
0296-7987
**Abonnement**
50 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 6 250 exemplaires.
Dépôt légal : janvier 2014

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC.

# L'ANEM Acteur majeur au service de la montagne depuis trente ans

## L'année qui s'ouvre est une étape historique et décisive pour l'avenir des territoires de montagne

C'est une étape historique, car l'année 2014 sera marquée au mois d'octobre, lors du 30e congrès qui se tiendra à Chambéry, par un double anniversaire : les trente ans de l'Association et de l'adoption de la loi Montagne. C'est aussi une étape décisive, car la préparation de ces deux célébrations est l'occasion de dresser un bilan de l'action de l'ANEM, de mesurer son aptitude à fédérer et représenter les territoires de montagne et sa capacité d'influence sur les pouvoirs publics. Celle-ci concerne des thématiques comme l'agriculture, les services publics, les finances locales, l'urbanisme, l'environnement, l'aménagement du territoire, la gouvernance territoriale…

La force de l'ANEM réside dans la solidarité montagnarde qui transcende les clivages géographiques et résiste aux alternances politiques. Elle puise sa force dans l'opiniâtreté de milliers d'adhérents, militants, et inlassables défenseurs de la spécificité montagnarde, reconnue à l'unanimité par les deux chambres du Parlement en 1984. Elle intervient en amont et fait des propositions sur les questions qui concernent les montagnards. Avec son équipe de spécialistes et ses experts, elle est à l'écoute des adhérents. Cette symbiose entre les différentes instances de la gouvernance permet de réagir vite sur des cas concrets, d'interpeller le gouvernement et d'obtenir des résultats pour sauver des écoles, préserver l'inscription en zone de revitalisation rurale (ZRR) ou conserver un bureau de poste…

Plus que jamais, à la veille du renouvellement des équipes municipales, il est primordial de conserver un taux d'adhésion élevé des collectivités de montagne, afin de continuer à peser sur l'avenir de nos territoires en toute indépendance et en toute liberté. Plus d'adhérents, c'est plus de force pour influer sur les décisions, surtout face à la montée en puissance de la loi du nombre et de la pensée urbaine dominatrice. L'ANEM est la seule association nationale d'élus qui se préoccupe des intérêts de la montagne et de sa spécificité, au nom de l'intérêt général au niveau des communes, des intercommunalités, des départements, des Régions et des massifs.

Il est primordial de conserver un taux d'adhésion élevé de collectivités de montagne. Plus d'adhérents, c'est plus de force pour influer sur les décisions face à la montée en puissance de la pensée urbaine dominatrice.

ANEM

***Adhérents au 1er décembre 2013***
12 régions
43 départements
4 000 communes
115 intercommunalités

### QUOI DE NEUF POUR L'ANNÉE 2014 ?

**Le 30e congrès de l'Association à Chambéry, en Savoie, sera un événement majeur pour la montagne, avec une rétrospective des trente dernières années, et la participation des treize présidents qui se sont succédé depuis octobre 1984. L'ANEM ira à la rencontre de ses adhérents pour entendre leurs souhaits et intégrer leurs problématiques.**

## RETOUR SUR QUELQUES AVANCÉES OBTENUES EN FAVEUR DE LA MONTAGNE

- ***Réforme territoriale.*** Pas de seuil minimum de population de 5 000 habitants opposable pour créer une intercommunalité en montagne, alors que c'est la norme sur le reste du territoire.
- ***Voirie.*** Augmentation de la prise en compte du critère de la longueur de voirie dans la dotation de fonctionnement minimale (DFM) des départements de montagne : la longueur de voirie est multipliée par 2 en montagne, au lieu de 1,3 auparavant.
- ***Ecole.*** Reconnaissance de la spécificité de l'école en zone de montagne par la circulaire du 30 décembre 2011 : les autorités académiques doivent mener des études d'impact avec des critères autres que la simple prévision d'effectif, comme la situation géographique, la durée et les conditions de transport, avant toute décision de fermeture de classe ou d'école.
- ***Agriculture.*** Réorientation des aides agricoles dans le prolongement du bilan de santé de la politique agricole commune (PAC) : l'ANEM, conjointement avec les organisations agricoles de massif, veille à ce que ces acquis soient consolidés dans les prochains règlements de la PAC pour la période 2014-2020.
- ***Numérique.*** Création en décembre 2009 d'un fonds d'équité territoriale, sans condition de ressources, pour tous les foyers situés dans les zones d'ombre de la télévision numérique par voie hertzienne (loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique).
- ***Saisonniers et pluriactifs.*** Amélioration du « statut » des salariés saisonniers et des pluriactifs, notamment pour l'indemnisation du chômage partiel en raison du manque de neige, et l'obligation d'incorporer dans tout projet d'équipement touristique des logements pour les travailleurs saisonniers, car ils participent au fonctionnement économique des stations.

## LE SÉNAT IMPOSE LA SUPPRESSION DU HAUT CONSEIL DES TERRITOIRES

La commission mixte paritaire (CMP) du 17 décembre sur le projet de loi de décentralisation est parvenue à un accord avec dix voix pour et quatre contre. Celui-ci a supprimé le Haut conseil des territoires (HCT) prévu par le gouvernement, et défendu par les élus de montagne, dont un membre devait représenter les territoires de montagne. La même CMP a aussi substantiellement changé la nature des conférences territoriales de l'action publique. La présidence est attribuée aux présidents de Région, leur composition a été revue à la baisse et elles seront essentiellement des instances de concertation, et non plus de décision.
Le texte a été adopté en l'état dès le surlendemain par le Sénat et par l'Assemblée. Dans un communiqué, l'ANEM a protesté et demandé solennellement au Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, et à la ministre en charge de la Décentralisation, Marylise Lebranchu, la réintégration du HCT à l'occasion du prochain texte sur la décentralisation qui sera présenté devant le Parlement.

# Les avancées du projet de loi ALUR

En débat depuis juillet, le texte du projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) arrive ce mois-ci en séance à l'Assemblée pour sa deuxième lecture, après examen en commission des affaires économiques du 17 au 19 décembre. Dans le texte qu'ils avaient voté le 26 octobre, en première lecture, les sénateurs avaient fait évoluer de façon notable plusieurs dispositions importantes en matière d'urbanisme.

Les sénateurs n'ont confirmé qu'un certain nombre des amendements introduits par l'Assemblée (notamment ceux concernant le calendrier de mise en œuvre de la loi). Le texte adopté par le Sénat retient l'attention avec trois apports importants.
En premier lieu, s'il confirme le transfert aux intercommunalités de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU), il exige que ce transfert soit soutenu par les communes, leur permettant de s'opposer au transfert de la compétence grâce à une « minorité de blocage » fixée par les sénateurs à 25 % des communes représentant au moins 10 % de la population de l'intercommunalité. Mais lors du passage en commission pour la seconde lecture à l'Assemblée qui a suivi, celle-ci a placé la barre plus haut en exigeant deux tiers des communes, représentant au moins 50 % de la population, ou bien 50 % des communes, représentant au moins les deux tiers de la population.

> Les sénateurs ont rétabli la dérogation à l'obligation de construction en continuité pour les communes de montagne non dotées de document d'urbanisme local.

Ensuite, les sénateurs ont amélioré la possibilité d'échapper à la péremption des zones constructibles d'un PLU au bout de neuf ans en en faisant un cas de révision des PLU. Encadré par l'article L.123-13 du code de l'urbanisme, celui-ci préciserait désormais que les zones à ouvrir à la construction qui ne l'auront pas été au bout de douze années feront l'objet d'une révision du PLU, en les classant directement en zones constructibles, et/ou en les ouvrant à l'acquisition foncière.
Enfin, les sénateurs ont rétabli la dérogation à l'obligation de construction en continuité pour les communes de montagne non dotées de document d'urbanisme local (dérogation montagne). En effet, le texte initial du projet de loi la supprimait, puis les députés l'ont réécrite en la recentrant sur les terres en friche. Ce fut l'occasion d'un vif débat à l'Assemblée, qui s'est poursuivi au Sénat de manière satisfaisante, la ministre de l'Egalité des territoires et du Logement, Cécile Duflot, convenant de son bien-fondé. Reste à voir si le texte qui sera voté à l'issue de la deuxième lecture par l'Assemblée, confirmera, consolidera ou le remettra en cause.

● (1) Au 4° de l'art. L.111-1-2. (2) Commission départementale de consommation des espaces agricoles.

## LA MONTAGNE BOUDÉE AU PROFIT DU SOLEIL

Selon une étude conduite par un voyagiste low cost en ligne rendue publique début décembre, un Français sur cinq prévoyait de partir au ski au cours de l'hiver. De plus, les trois quarts de ceux qui ont préféré la neige avaient l'intention de réduire la durée de leur séjour à une semaine au maximum, et un quart envisageaient de restreindre leur budget, notamment en choisissant les forfaits de remontées mécaniques les moins onéreux, ce qui devrait avantager les stations de moyenne altitude.
Cette relative désaffection des Français pour la montagne semble liée à la concurrence de destinations au soleil. Le prix des billets d'avion ayant diminué de 7 %, par rapport à 2012, soit 87 euros en moyenne par billet, les vols et les destinations vers l'Europe ou le Maghreb profitent de cette situation. Pour Noël, les destinations de tourisme culturel urbain telles que Florence, Vienne et même New York, ont également vu le nombre de leurs réservations hôtelières s'envoler. Mais la tendance pourrait s'inverser au cours de l'hiver avec des réservations déjà nombreuses en montagne pour les prochains mois.

## LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA MONTAGNE A DIX ANS

Depuis 2003, la résolution 57/245 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies fait du 11 décembre la Journée internationale de la montagne. Le 11 décembre dernier a donc été la dixième édition. Elle avait pour thème : « Les montagnes, clés d'un avenir durable », ayant pour objet d'« encourager la communauté internationale à organiser ce jour-là des manifestations à tous les niveaux en vue de souligner l'importance du développement durable des montagnes » qui représente, selon l'organisation internationale, 27 % de la surface émergée de la Terre et 720 millions de personnes à travers le monde.
Cette journée permet donc une prise de conscience croissante de l'importance patrimoniale des milieux montagnards pour l'ensemble des communautés humaines, mais aussi des multiples vulnérabilités auxquelles elles sont exposées, telles que les effets du changement climatique, les conflits armés, le tourisme non réglementé, l'exploitation abusive des ressources naturelles.

### ERRATA

● Contrairement à ce que nous avons publié (p. 11 dans notre numéro du mois de décembre 2013), le montant total de la dotation globale de fonctionnement est de 40,124 milliards d'euros et non 41,124 milliards. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir excuser cette erreur de saisie.

● Dans notre numéro de novembre dernier, le logo du conseil général du Jura figurant dans l'illustration de la page 17 reprenant plusieurs logos de collectivités départementales et régionales de montagne, n'est plus celui qu'utilise actuellement l'assemblée départementale jurassienne.

# Pierre Hérisson : « Pour la montée en débit, les grandes déclarations ne résolvent rien »

**Sénateur de la Haute-Savoie et membre du comité directeur de l'ANEM, Pierre Hérisson est coprésident du groupe d'études du Sénat et vice-président de la commission des postes et des télécommunications électroniques. En février 2013, avec son collègue Yves Rome, il avait rendu un rapport très sévère sur le cadre mis en place, à partir de 2010, pour desservir l'ensemble des Français en très haut débit. Pierre Hérisson recommande aux élus de la montagne d'être pragmatiques.**

DR

IRO-GRAFIK/FOTOLIA.COM

***PLM : Au mois de février, vous estimiez que l'objectif d'une couverture totale du territoire français en très haut débit en 2022 ne sera pas atteint. Pour quelles raisons ?***

***Pierre Hérisson :*** Je suis mécontent, l'Etat ne fait pas son travail. Je souhaite donc provoquer un vrai débat sur le sujet de la montée en débit. Les deux candidats majeurs à la dernière élection présidentielle s'étaient saisis de l'arrivée de la fibre optique et avaient fait miroiter que l'ensemble du territoire serait couvert de bout en bout, en dix ans pour l'un, en douze ans pour l'autre. Mais les promesses et les grandes déclarations ne résolvent rien.

> « Le rôle des collectivités n'est pas de se substituer aux opérateurs mais d'assurer l'accélération du calendrier, voire la cohérence de couverture du territoire. »

Nous continuons à véhiculer l'idée que la couverture de l'ensemble du territoire ne coûtera que 37 milliards d'euros. Parallèlement, on se félicite de la création des réseaux d'initiative publique, au moment pourtant où les collectivités ont de moins en moins d'argent, au nom du redressement des comptes publics de la nation et de la réduction des contributions de l'Etat. En oubliant aussi que, de par la loi, le rôle des collectivités n'est pas de se substituer aux opérateurs mais d'assurer l'accélération du calendrier, voire la cohérence de couverture du territoire. Tout cela n'est pas raisonnable. Et, pendant ce temps, les opérateurs regardent avec intérêt les collectivités financer les réseaux à leur place.

***PLM : Que préconisez-vous ?***

***P. H. :*** Si nous voulons aller vers le très haut débit sur la totalité du territoire national, il faut éviter les concurrences malsaines entre opérateurs et utiliser toutes les technologies de manière complémentaire ; ce que l'on a tendance à appeler le mix numérique. J'ai la conviction que le cuivre sera encore d'une grande utilité pendant longtemps. Je préconise donc de faire en sorte d'optimiser sa montée en débit là où c'est nécessaire. Parallèlement, le maillage en fibre optique devra se faire partout où cela est possible et justifié par un équilibre économique à court terme.

Dans la complémentarité, il y a aussi les technologies nouvelles que sont la 4G et demain la 5G. Ne négligeons pas non plus le WI-FI et le satellite lorsque le secteur l'impose.

***PLM : Que pensez-vous des expérimentations que Bouygues, Orange et SFR vont lancer dans différentes communes de montagne ?***

***P. H. :*** J'y suis bien entendu très favorable. Si on parle de la montagne au sens général, de la plus pauvre à la plus riche, de la moins dotée à la plus équipée, il faut encourager toutes les initiatives et toutes les recherches de développement technologique.

Je recommande donc aux élus de montagne, qui souhaitent faire accéder leurs communes au très haut débit dans des délais relativement proches, de commencer par interroger les opérateurs sur ce qu'il convient sérieusement d'espérer avant de se substituer à eux trop rapidement. On peut faire rêver les gens mais à la condition que cela ne se transforme pas en cauchemar quand ils se réveilleront.

FREDERIC PROCHASSON/FOTOLIA.COM

## LES PRÉCISIONS DE FLEUR PELLERIN

DR

Dans une lettre du 18 septembre dernier adressée aux parlementaires, la ministre déléguée chargée des PME, de l'Innovation et de l'Economie numérique, a souligné que, pour réussir la couverture intégrale du pays en très haut débit d'ici dix ans, il faut se donner les moyens les plus efficaces pour y parvenir : « Le plan France très haut débit, précisait Fleur Pellerin, s'appuie sur toutes les technologies qui permettront d'apporter rapidement plus de débit à nos concitoyens : la fibre optique bien sûr, mais aussi la montée en débit sur le réseau cuivre et le réseau câblé, sans oublier la 4G et le satellite. »

## CORSE : LES ÉLEVEURS INQUIETS DE L'AMPLEUR DE L'ÉPIZOOTIE DE FIÈVRE CATARRHALE

Près de 180 exploitations sont touchées en Corse par une importante épizootie de fièvre catarrhale depuis septembre, parmi lesquelles 50 sont dans une situation très critique au regard de la production laitière. Toute la difficulté pour les éleveurs sinistrés réside dans le fait que les indemnisations prévues ne prennent en compte que la mortalité des brebis.

Face à ce constat, le préfet de Corse a reçu fin novembre une délégation composée notamment d'éleveurs. Avec Antony Alessandrini, maire d'Antisanti, en Haute-Corse, et responsable du massif de Corse au sein de l'ANEM, ils ont fait valoir l'urgence de la situation et leurs préoccupations face à la stagnation de la crise sanitaire qui, d'après eux, aurait pu être évitée.

Les principales demandes portent sur un versement rapide des indemnisations aux éleveurs, le maintien des primes issues de la PAC au même niveau en 2014 qu'en 2013, et la mise en place de permanences d'information pour les éleveurs dans les mairies des communes touchées par le virus. Enfin, les membres de la délégation ont plaidé la mise en œuvre d'un dispositif financier pour le renouvellement des bétails morts ou malades.

Plus d'info : www.viacampagnola.com

COMMUNES FORESTIÈRES

*Annette Pellegrin, André Vallini et Marie-Noëlle Battistel lors de l'inauguration de la maison du département à Mens.*

## ALPES : LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ISÈRE FAIT LA PROMOTION DU LABEL « BOIS DES ALPES »

Le conseil général de l'Isère a inauguré, le vendredi 29 novembre, la deuxième maison construite en bois certifié « Bois des Alpes », en présence de Marie-Noëlle Battistel, députée de l'Isère, André Vallini, président du conseil général de l'Isère, et Annette Pellegrin, conseillère générale et maire de Mens. Cet ouvrage, la maison du département, situé dans cette commune, fait partie d'un ensemble de vingt bâtiments pilotes dont l'objectif est de promouvoir le label.

La certification « Bois des Alpes », qui a reçu l'agrément du Comité français d'accréditation (COFRAC), recouvre des bois d'œuvre produits sur le massif alpin (sapin, épicéa, mélèze), qui suivent un cahier des charges techniques précis sur la qualité, le séchage et un processus de production et de travail local.

Plus d'info : www.boisdesalpes.net

## PYRÉNÉES : LA QUALITÉ AU MENU DES RÉGIONS AQUITAINE ET MIDI-PYRÉNÉES

Le président de la Région Midi-Pyrénées, le vice-président du conseil régional d'Aquitaine et le directeur de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), ont signé le 4 décembre une charte de bonnes pratiques relatives à la complémentarité entre la bannière interrégionale Sud-Ouest France et la politique de l'INAO. C'est une nouvelle étape dans la collaboration entre les deux Régions, déterminées à valoriser leurs productions agroalimentaires et la politique publique nationale et européenne de développement des signes officiels de qualité et d'origine.

Cette volonté commune répond d'abord à un souci de clarté vis-à-vis des producteurs, eux-mêmes mobilisés dans une démarche de qualité, et envers les consommateurs soucieux de références fiables pour leur alimentation.

Cette charte apporte davantage de cohérence entre la gestion par l'INAO des signes officiels de qualité et la référence aux territoires de production, avec la bannière Sud-Ouest France, mise en œuvre par les conseils régionaux d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées.

Contact : Conseil régional Midi-Pyrénées
tél. : 05 61 33 50 50

## JURA : La Fête de l'hiver à Oyonnax

Pour sa 15e édition, la Fête de l'hiver à Oyonnax a réuni, le samedi 14 décembre, plus de 150 artistes issus d'une vingtaine de compagnies, venus divertir les rues du centre-ville où plusieurs milliers de personnes étaient présentes pour célébrer le début de la saison d'hiver. Petits et grands ont pu profiter de cet après-midi musical et féerique.

Au rendez-vous, une multitude de troupes musicales et théâtrales mais aussi des structures géantes, des chars et des marionnettes, lors de la grande parade. Le marché de Noël et la crèche géante installée sur le parvis de l'église ont aussi tenu toutes leurs promesses.

Pour clôturer cette manifestation, un feu d'artifice a été tiré depuis le parc René-Nicod.

Plus d'info : www.oyonnax.fr

DR

## VOSGES : LA MAISON DE LA BRESSE A OUVERT SES PORTES

Véritable vitrine socio-économique et culturelle de La Bresse et de la communauté de communes, la maison de La Bresse a ouvert ses portes le 30 novembre. Elle est le résultat d'une longue maturation puisque le projet avait été lancé en 1999.

Fait de bois et de granit, le bâtiment se veut proche de l'image du territoire, tout comme le programme d'activités proposé par la maison des loisirs et de la culture qu'il héberge. S'adressant aussi bien aux résidents locaux qu'aux touristes, ce lieu culturel accueille des expositions et des spectacles grâce à un espace libre de 180 m² (sans compter les trois vitrines du hall d'accueil), et une salle de conférence audiovisuelle.

La maison de La Bresse est destinée également à servir de relais services publics (RSP), notamment pour Pôle emploi, la caisse primaire d'assurance maladie et la caisse d'allocations familiales. Le public venu en nombre lors de la première journée portes ouvertes a manifesté son intérêt pour les trois premières expositions temporaires proposées, l'une consacrée au patrimoine, l'autre aux comités de jumelage et aux associations patriotiques, la troisième à l'histoire du ski.

Plus d'info : www.labresse.fr

SERVICE COMMUNICATION/MAIRIE DE LA BRESSE

*La journée portes ouvertes de la maison de La Bresse a permis aux visiteurs de découvrir un lieu qui associe culture et services publics.*

## MASSIF CENTRAL : LA FILIÈRE BOIS DES CÉVENNES SE DOTE DE PISTES DE DÉVELOPPEMENT

Le bois des Cévennes était au centre de la rencontre organisée fin novembre par la chambre de commerce et d'industrie Alès-Cévennes, avec le concours de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) pour le Massif central, l'association Maceo et le réseau d'entreprises Viviers Bois, pour une présentation de l'EDEC territorial Alès-Cévennes (Engagement de développement de l'emploi et des compétences). Il s'agissait de décliner au niveau de la filière bois cévenole (une centaine d'entreprises, environ 450 salariés) les conclusions des seconds états généraux de la filière bois Massif central qui ont été déterminées en juin 2012 au terme d'un processus d'analyse et de proposition étalé sur deux années.

Trois actions ont été proposées et explicitées autour du développement des compétences en entreprise, de l'augmentation de la compétitivité globale de groupes d'entreprises situés sur la même chaîne de valeur et du soutien de projet collectif pilote.

Plus d'info : www.objectifgard.com

LOREKAPLEJ/FOTOLIA.COM

# La feuille de route des forêts de montagne

**Le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt porte sur les principes fondamentaux, les objectifs et les moyens de la politique forestière nationale, ainsi que sur la gestion durable des forêts. Dans l'esprit de la loi du 9 juillet 1999, il rappelle que la politique forestière doit prendre en compte les fonctions économiques, environnementales et sociales de la forêt, tout en participant à l'aménagement du territoire en vue d'un développement durable. De son côté, l'ANEM demande que l'exploitation des forêts de montagne soit facilitée. Alors que le débat parlementaire devait s'ouvrir au début de cette année, *PLM* donne la parole à la Fédération des communes forestières, à l'Office national des forêts et aux Forestiers privés.**

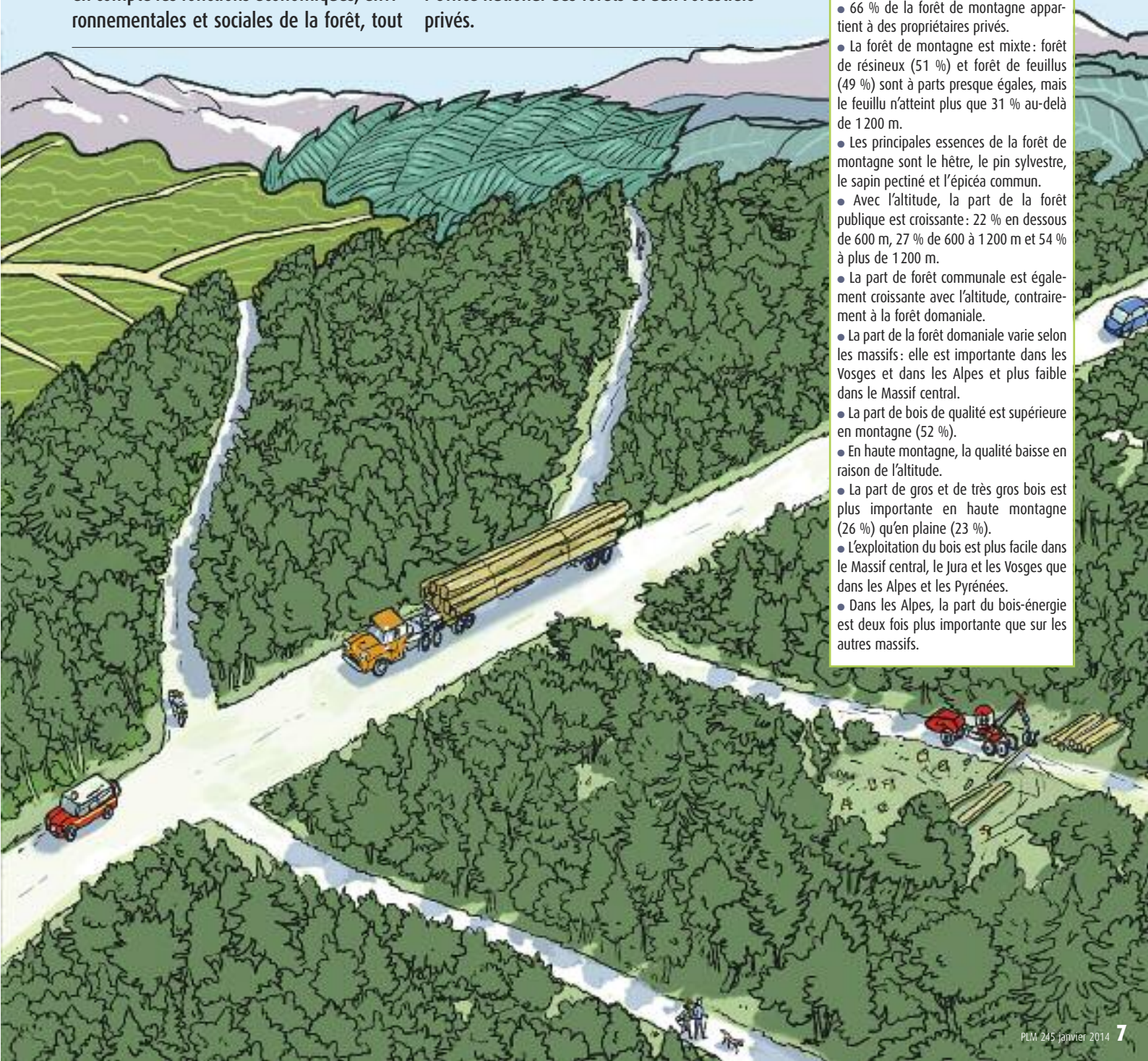

## REPÈRES

- Avec un taux de boisement de 31 % et plus de 15 millions d'hectares, la forêt française se classe au quatrième rang européen derrière la Suède, la Finlande et l'Espagne.
- La forêt française de moyenne et de haute montagne totalise une superficie de 4 397 000 ha.
- Les territoires de montagne représentent 23 % du territoire métropolitain et concentrent 28 % de la forêt française.
- 66 % de la forêt de montagne appartient à des propriétaires privés.
- La forêt de montagne est mixte : forêt de résineux (51 %) et forêt de feuillus (49 %) sont à parts presque égales, mais le feuillu n'atteint plus que 31 % au-delà de 1 200 m.
- Les principales essences de la forêt de montagne sont le hêtre, le pin sylvestre, le sapin pectiné et l'épicéa commun.
- Avec l'altitude, la part de la forêt publique est croissante : 22 % en dessous de 600 m, 27 % de 600 à 1 200 m et 54 % à plus de 1 200 m.
- La part de forêt communale est également croissante avec l'altitude, contrairement à la forêt domaniale.
- La part de la forêt domaniale varie selon les massifs : elle est importante dans les Vosges et dans les Alpes et plus faible dans le Massif central.
- La part de bois de qualité est supérieure en montagne (52 %).
- En haute montagne, la qualité baisse en raison de l'altitude.
- La part de gros et de très gros bois est plus importante en haute montagne (26 %) qu'en plaine (23 %).
- L'exploitation du bois est plus facile dans le Massif central, le Jura et les Vosges que dans les Alpes et les Pyrénées.
- Dans les Alpes, la part du bois-énergie est deux fois plus importante que sur les autres massifs.

# Le rôle central des collectivités dans la mise en œuvre de la politique forestière

Avec plus de cinq mille collectivités adhérentes, cinquante associations départementales, onze unions régionales, et une présence sur tous les grands massifs forestiers de montagne depuis une dizaine d'années, la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) déploie des politiques spécifiques qui concernent notamment les zones de montagne et vise à faire reconnaître par les acteurs de la filière forêt-bois le rôle de l'élu en tant qu'aménageur du territoire et prescripteur public.

En signant le contrat d'objectifs et de performance 2012-2016 aux côtés de l'Etat et de l'Office national des forêts (ONF), la Fédération nationale des communes forestières a affirmé le rôle central des collectivités dans la mise en œuvre de la politique forestière et la structuration de la filière dans les territoires.

Les élus sont détenteurs de la ressource et garants de sa valorisation dans le respect d'une gestion durable. Ils veillent à l'équilibre des usages : économique, social et environnemental, et à la pérennité du patrimoine forestier dans l'intérêt général. Ainsi, la forêt communale, et plus largement la forêt publique, assurent la stabilisation des sols ainsi que la prévention des risques d'érosion, de glissement de terrain et d'avalanche en haute montagne.

Dans l'élaboration du plan national pour l'avenir des industries de transformation du bois, les communes forestières ont également été entendues. Les cosignatures du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, du ministère du Redressement productif, ainsi que du ministère de l'Egalité des territoires et du Logement sont l'expression d'une politique complète, avec le logement comme principal débouché, et, d'autre part, la prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt avec les politiques industrielles, énergétiques et environnementales.

> Les élus sont garants de la valorisation de la forêt dans le respect d'une gestion durable.

Ce plan national s'appuie sur les massifs au sens de la loi Montagne, sur les interrégions et les Régions, notion défendue par les communes forestières. Le fonds stratégique devient l'outil financier de l'amont forestier et de la politique forestière territoriale. Les collectivités sont les premières concernées, en particulier au travers de la commande publique. A ce titre, les chartes forestières de territoires (CFT) seront les outils adaptés pour porter cette stratégie. Il faudra cependant veiller à abonder de manière suffisante ce fonds afin de permettre un renouvellement du patrimoine forestier, en particulier face aux risques encourus par le changement climatique qui expose d'abord les forêts d'altitude.

La valorisation des bois français est au cœur de la stratégie pour l'avenir des industries de leur transformation. La forêt publique aura un rôle majeur dans la mobilisation des bois, dans le cadre de contrats d'approvisionnements pluriannuels qui donneront aux propriétaires un accès préférentiel aux aides à l'investissement forestier du fonds stratégique, ou bien avec l'ONF, qui assure 40 % de part de marché. En zone de montagne, afin d'inciter les propriétaires à la mise en vente de bois façonnés, les travaux d'exploitation seront soutenus par un fonds spécifique via un système de préfinancement à court terme, décliné au niveau de chaque Région, à l'image de l'expérimentation en Savoie avec le fonds d'amorçage.

Concernant la proposition d'accès aux données cadastrales par les professionnels pour améliorer la mobilisation des bois, les communes forestières ont fait part de leurs réserves et ont proposé de s'appuyer en priorité sur les plans territoriaux d'approvisionnement (PAT) qui permettent de mettre en balance offre et demande en bois-énergie et bois d'œuvre, de visualiser les équipements structurants nécessaires au développement de ces filières (voirie, zone à câble, plate-forme de stockage) et ainsi de structurer une économie durable.

> En zone de montagne les travaux d'exploitation seront soutenus par un fonds spécifique via un système de préfinancement à court terme.

Ce plan national reconnaît et favorise la labellisation territoriale des bois, les certifications comme « Bois des Alpes » ou les marques collectives comme « Terres de hêtre », les clusters innovants (regroupement d'entreprises), tel « Vivier Bois Haut-Languedoc », des projets portés par les Forestiers privés et l'ONF, pour le hêtre des Pyrénées, et la construction publique en bois local, tous programmes soutenus par les communes forestières. Sur le bois-énergie, elles ont rappelé leur position en faveur d'un appro-

Leonid Tit/Fotolia.com

**LA FORÊT ET L'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

Le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt reconnaît d'intérêt général :

- la protection et la mise en valeur des bois et des forêts, ainsi que le reboisement dans le cadre d'une gestion durable ;
- la conservation des ressources génétiques forestières ;
- la fixation du dioxyde de carbone par les bois et les forêts, ainsi que le stockage de carbone dans les bois et les forêts, le bois et les produits fabriqués à partir de bois, essentielle dans la lutte contre le réchauffement climatique.

## QUESTIONS À PASCAL VINÉ, *directeur général de l'Office national des forêts (ONF)*

DR

### « L'ONF entretient des relations étroites avec les élus de la montagne »

***Docteur ès sciences et ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, Pascal Viné est le directeur général l'Office national des forêts depuis 2010.***
***L'ONF gère les forêts domaniales, dont 40 %, soit 675 000 hectares, sont considérées comme des forêts de montagne, mais aussi 2,9 millions d'hectares de forêts communales, dont 47 %, soit 1 375 000 hectares, qui sont en secteur de montagne.***

***PLM : L'ONF a-t-il une approche spécifique s'agissant des collectivités et des territoires de montagne ?***
***Pascal Viné :*** En presque cinquante ans, l'ONF a construit des relations très étroites avec les élus des collectivités de montagne dans le cadre des comités de massif et des schémas de massif, et ce pour les neuf massifs concernés : les Alpes, les Pyrénées, le Massif central, les Vosges, le Jura, la Corse, La Réunion, la Martinique et la guadeloupe. L'ONF entretient également des relations très régulières avec l'ANEM.
Les principaux thèmes d'échanges portent sur les risques naturels, et notamment sur la politique de restauration des terrains en montagne (RTM), la mobilisation et l'économie du bois, ainsi que les enjeux environnementaux.
L'ONF mène également des actions spécifiques de recherche et de développement pour les forêts de montagne, grâce à son pôle dédié de Chambéry (Savoie).

***PLM : Les missions et l'organisation de l'ONF sont-elles impliquées par le contenu du projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ?***
***P. V. :*** L'ONF est un acteur majeur de la filière forêt-bois française. Il gère, pour le compte de l'Etat et des communes forestières, 25 % de la superficie forestière française. Il commercialise 40 % du bois mis sur le marché au niveau national. L'Office est donc naturellement très concerné par les projets engagés par le gouvernement, tant dans le domaine législatif, avec la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, que dans le secteur industriel, avec le plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois.

visionnement en circuit court pour des projets à échelle territoriale, permettant d'aller vers l'autonomie énergétique des collectivités. Les communes forestières ont alerté contre les grands projets validés par la Commission de régulation de l'énergie qui n'ont pas sécurisé leurs approvisionnements, risquant de déstabiliser les filières locales et de générer des pénuries de bois.
Enfin, la reconnaissance de la filière forêt-bois est un enjeu de la loi d'avenir pour la forêt. Le développement des circuits courts, la relocalisation de l'emploi, l'utilisation de la ressource bois dans la construction et en matière d'énergie doivent être au cœur de l'économie verte et de la transition énergétique. Pour cela, les communes forestières ont proposé au gouvernement des objectifs liés à la durée des contrats de plan, elles ont sollicité le financement de ces axes stratégiques auprès de l'Europe, de l'Etat et des Régions, et demandé le lancement d'appels à projets et la mise en œuvre d'actions territoriales par massif. « C'est à ces conditions que la filière forêt-bois sera une filière d'avenir pour la montagne », assure Jean-Claude Monin, président de la Fédération nationale des communes forestières.

## L'ANEM DEMANDE QUE L'EXPLOITATION DES FORÊTS DE MONTAGNE SOIT FACILITÉE

Tout comme l'agriculture, la forêt est un élément identitaire fort de la montagne. De plus, elle contribue à stabiliser les sols en pente et à prévenir des risques naturels gravitaires fréquents, tels que les glissements de terrain ou les chutes de blocs. En montagne, la forêt est donc indispensable et, pour qu'elle puisse jouer pleinement son rôle de protection, elle doit être régulièrement entretenue et exploitée.
Malgré la qualité de ses essences et de ses bois à pousse lente, l'exploitation de la forêt de montagne se heurte à d'importants surcoûts liés à l'enclavement et au relief, exigeant l'ouverture de pistes forestières et des systèmes de débardage spéciaux (notamment par câble), mais aussi à la microparcellisation, rendant la moindre coupe complexe, et parfois impossible.
Outre la difficulté d'accéder à un marché mondialisé et très concurrentiel, les forêts en montagne doivent affronter deux menaces : s'étouffer et devenir dangereuses faute d'avoir été exploitées à maturité, et le changement climatique qui génère un assèchement relatif de leur hygrométrie, propice au développement de maladies, et une modification de l'équilibre des populations entre feuillus et résineux.
L'ANEM est donc très favorable à tout moyen permettant de faciliter l'exploitation des forêts de montagne, qu'elles soient domaniales, communales ou privées.

***Frédérique Massat,***
*présidente de l'Association nationale des élus de la montagne*

## TRIBUNE À OLIVIER BERTRAND, *conseiller municipal à Saint-Silvain-Bellegarde (Creuse), vice-président des Forestiers privés de France et de la Confédération européenne des propriétaires forestiers (CEPF), membre du comité directeur de l'ANEM*

DR

*Ancien président de la Commission du développement durable du Comité des Régions de l'Union européenne, Olivier Bertrand est propriétaire d'une forêt de feuillus et de sapins de Douglas au pied du plateau de Millevaches, dans le Limousin.*

### « La forêt privée, enjeu de société et enjeu industriel »

« Présente à tous les échelons, depuis nos territoires jusqu'aux lieux de pouvoirs régionaux, nationaux et européens, la forêt privée représente les trois quarts des surfaces forestières en France. Elle est donc un outil de développement des zones rurales au même titre que l'agriculture. Dans ce cadre, notre fédération prend de nombreuses initiatives. Elle est ainsi particulièrement mobilisée afin que tous les atouts, les apports et le potentiel de la forêt privée de montagne soient reconnus et exploités.

Notre forêt doit être valorisée sous toutes ses formes : bois-construction, bois-énergie et si possible bois-papier. Dans cet objectif, nous soutenons par exemple une filière industrielle en matière de résineux et nous voulons en développer une autre pour les feuillus, pan industriel qui a complètement disparu en France. Nous avons ainsi l'intention d'accompagner les entrepreneurs qui se trouvent près de nos massifs forestiers. C'est dans cet esprit qu'un certain nombre de forestiers privés figurent dans le capital de PME situées dans des zones de montagne.

L'impact de la forêt privée concerne tous les enjeux de notre société : le développement industriel de nos territoires, l'emploi, l'environnement, l'énergie. Nous attachons donc la plus grande importance aux notions d'investissement, de pérennisation et d'utilisation.

Cette année, la Fédération des forestiers privés compte agir sur deux piliers essentiels : la réforme de la PAC, avec les schémas de massifs forestiers, et le début de la discussion parlementaire de la loi d'avenir pour la forêt. Pour nos zones à handicap naturel, la reconnaissance des aspects spécifiques de la forêt, de ses caractéristiques, de ses problèmes d'exploitation et d'implantation sont en effet des éléments primordiaux.

Autre enjeu auquel les forestiers privés doivent être très attentifs : l'énergie. Ai-je besoin de rappeler que la biomasse, et notamment la biomasse forestière, est la première énergie renouvelable en France ? Les forestiers privés sont tout à fait d'accord pour utiliser du bois à cet effet. D'autant qu'aujourd'hui, dans une région comme la mienne, on ne coupe qu'à peine 50 % de l'accroissement naturel de la forêt…

Toutes ces raisons pour que les forestiers privés se saisissent du débat qui va s'engager à l'Assemblée nationale et redisent qu'il leur faut être aidés pour faire face à notre marché européen et surtout à la concurrence mondiale. Et ainsi participer au redressement de notre pays. »

# L'enjeu majeur des dessertes forestières

Lors d'une audition, début décembre, de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale sur la forêt, son président, François Brottes, a estimé qu'il serait nécessaire de « faire obligation aux conseils généraux, en lien avec les collectivités locales concernées, de mettre à jour, chaque année, un schéma de dessertes forestières autorisées pour la récolte des grumes, ces dessertes concernant davantage les zones de montagne. « Ce schéma devrait également prévoir des parcs à grumes. » François Brottes a annoncé qu'il proposera, par amendement, d'instaurer de tels schémas, car les départements n'ont pas toujours les moyens financiers nécessaires à la remise en état de ces accès.

Pascal Viné, directeur de l'ONF, a rappelé que, pour des raisons budgétaires, l'Office national des forêts a dû, cette année, diviser par six ses investissements en matière de dessertes forestières, « d'où l'importance des soutiens complémentaires apportés à la forêt domaniale pour 2014 ». Le manque d'accessibilité des routes et des chemins forestiers a provoqué des tensions entre les collectivités et l'ONF. « C'est un tel sujet de préoccupation que nous avons commencé à rechercher des voies alternatives, notamment en montagne », a affirmé Pascal Viné. « C'est ainsi que, dans le cadre d'un des trente-quatre "plans de reconquête" composant le programme Nouvelle France industrielle lancé par le président de la République, nous sommes partenaires d'un projet visant à recourir aux dirigeables pour débarder le bois de manière écologique », déclare François Brottes, qui ajoute qu'il parraine dans sa circonscription un projet de dirigeable dont la vocation est de servir au débardage : « L'intérêt du dirigeable est en effet de pouvoir tenir une position géostationnaire, tout en étant moins coûteux que l'hélicoptère. »

### DES ATTENTES FORTES AVEC DES PISTES POSITIVES

La Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) se félicite d'avancées significatives dans le projet de loi : la reconnaissance de l'importance des politiques forestières territoriales, la prise en compte de la notion de massif forestier au sens de bassin d'approvisionnement (territoires suprarégionaux), l'abandon des plans pluriannuels régionaux de développement forestier (PPRDF) qui visaient à une recentralisation de la politique forestière et n'ont pas permis une réorientation vers la forêt du produit de la taxe additionnelle de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB). Elle salue en outre la création du fonds stratégique de la forêt et du bois qui donnera aux acteurs de la filière les moyens d'investir dans le renouvellement forestier.

Néanmoins, la FNCOFOR ne baissera pas la garde dans son engagement pour la création d'un compte d'affectation spéciale afin de garantir la pérennité du fonds stratégique, la recherche de nouveaux financements, notamment la rémunération des services écosystémiques rendus par la forêt, et pour la création d'une commission thématique au sein du Conseil supérieur de la forêt et du bois sur les politiques forestières territoriales.

l'ONF a dû cette année diviser par six ses investissements en matière de dessertes forestières.

VAL THOERMER/FOTOLIA.COM

# Lancement des Assises du tourisme

Sylvia Pinel, ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, a lancé les Assises du tourisme le mardi 26 novembre en installant le premier comité de pilotage. Le Premier ministre lui en avait confié l'organisation le 5 novembre, à l'issue d'une réunion de réflexion sur le tourisme. Si ce secteur représente aujourd'hui 7 % du PIB, la France doit renforcer son attractivité et maintenir son rang de première destination mondiale.

*Lors du lancement des Assises, quelques-uns des pilotes des neuf groupes de travail qui ont été mis en place entourent la ministre (dont Joël Giraud, deuxième en partant de la droite).*

L'objectif pour la France est d'atteindre le premier solde touristique de tous les pays européens. Pour cela, la mobilisation prendra trois formes : une consultation publique en ligne, ouverte à tous jusqu'au 31 janvier (sur www.assises-tourisme.gouv.fr), la mise en place de neuf groupes de travail regroupés par thématiques, et la réunion d'assises territoriales dans chaque Région, qui auront vocation à se concentrer sur les enjeux propres à chaque territoire en rassemblant les collectivités locales, les organismes publics et les acteurs privés.

> Neuf groupes de travail seront mis en place ainsi que la réunion d'assises territoriales dans chaque Région.

Ces travaux mobiliseront dix-huit ministères et un ensemble de partenaires associés au débat : organisations professionnelles et syndicales, chambres de commerce et d'industrie, l'agence de développement touristique Atout France, ainsi que les associations d'élus, de façon directe, en faisant partie du comité de pilotage, ou de façon ponctuelle, en participant aux groupes de travail.

Les neuf thèmes définis sont les suivants : favoriser l'émergence de nouvelles destinations, diversifier l'offre touristique, élaborer une stratégie pour le tourisme événementiel et les rencontres professionnelles, améliorer la qualité de l'accueil, faire des métiers du tourisme une filière d'excellence, favoriser l'investissement pour renforcer l'attractivité de l'offre, fédérer et dynamiser les pouvoirs publics en faveur du tourisme, adapter la filière touristique aux mutations du secteur, redynamiser le tourisme des Français.

Ces thèmes recouvrent des problématiques soulevées par les élus des territoires de montagne, parmi lesquelles les lits froids, la saisonnalité, les vacances pour tous… On peut également souligner la mise en place d'un groupe de travail piloté par Joël Giraud, député des Hautes-Alpes, et Patricia Nina Tartour, présidente de l'organisme de voyages La Maison de la Chine, à Paris, qui aura notamment pour but de travailler les indicateurs statistiques du secteur afin d'accroître la visibilité dans ce domaine.

# Débat autour du projet de calendrier scolaire 2014-2017

Le projet de calendrier scolaire 2014-2017 suscite de vives réactions des élus locaux et des professionnels du tourisme. Plusieurs reproches sont formulés, les vacances de printemps trop tardives et les départs en vacances en milieu de semaine handicapent les territoires de montagne. La trop faible concertation quant à son élaboration est également dénoncée.

Le projet de calendrier pour les trois prochaines années prévoit la fin des vacances de printemps, pour la dernière zone, le 9 mai 2015, le 11 mai 2016, et le 15 mai 2017. Ces choix font l'impasse sur la réalité de la vie économique de la montagne dont les deux composantes essentielles, l'agriculture et le tourisme, sont entièrement dépendantes du rythme des saisons. Parmi les dangers figurent le renchérissement des prix, la réduction des contrats de travail, la précarisation des saisonniers, la perte de compétitivité.

Suite à la question posée le 27 novembre en séance à l'Assemblée nationale par Joël Giraud, député des Hautes-Alpes et président de la commission permanente du Conseil national de la montagne, Vincent Peillon, ministre de l'Education nationale, a reçu, le 10 décembre, Joël Giraud, ainsi que Frédérique Massat, présidente de l'ANEM, Marie-Noëlle Battistel, députée de l'Isère, Bernadette Laclais et Béatrice Santais, députées de Savoie. Lors de cette réunion, le ministre a annoncé que les départs en vacances en milieu de semaine seraient abandonnés, que la situation ne serait pas aggravée pour les vacances de printemps, et qu'une concertation serait ouverte cette année en vue d'une modification à compter de 2016.

Par ailleurs, le Conseil national du tourisme (CNT) s'est également réuni le 13 décembre sur cette problématique. L'ensemble des associations d'élus et des représentants de professionnels présents se sont accordés sur le fait que le rythme de sept semaines de cours et deux semaines de vacances doit être remis en cause, car il ne fait pas l'unanimité auprès des scientifiques *(voir « PLM » n° 238, notre entretien avec Claire Leconte, professeur émérite et chronobiologiste)*. En outre, ce n'est pas une contrainte réglementaire.

> Des choix qui font l'impasse sur la réalité de la vie économique montagnarde.

*De gauche à droite : Bernadette Laclais, Frédérique Massat, Vincent Peillon, Joël Giraud, Marie-Noëlle Battistel, Béatrice Santais.*

L'avis du CNT transmis au ministère comporte les points suivants : l'ensemble des vacances (hors été) doit se faire en semaines pleines, les vacances de printemps doivent être avancées pour finir en avril, et les vacances d'été doivent impérativement couvrir deux mois pleins.

## SECONDES ASSISES NATIONALES DES RISQUES NATURELS

**Les Assises nationales des risques naturels se sont tenues à Bordeaux les 2 et 3 décembre. Pour cette deuxième édition, plus de sept cents acteurs de la politique des risques (administrations, élus et responsables de collectivités publiques, experts techniques, assureurs, chercheurs et universitaires…) ont participé à ces rencontres, confirmant l'intérêt croissant accordé à ces questions. Cette fois encore, le programme et les débats se sont focalisés sur le risque inondation. S'il est vrai, selon le ministère de l'Ecologie, que la moitié des communes françaises y sont exposées, les risques naturels dans leur ensemble en concernent les deux tiers, 11 000 pour les mouvements de terrain, et 21 000 pour le risque sismique.**

**Malgré cela, 63 % de Français s'estiment mal informés sur les risques naturels (selon un sondage réalisé pour l'occasion). Les questions de la culture du risque, de la connaissance scientifique de l'aléa, de la transmission et du partage des informations concernant les risques et de leur transposition dans les politiques publiques ont donc été au cœur de la plupart des débats. Ce fut notamment le cas des ateliers thématiques participatifs, dont celui consacré à la gouvernance de la prévention des risques naturels en montagne.**

# La prévention des risques en montagne a besoin d'une meilleure reconnaissance

Si les modalités de gouvernance pour la définition de l'aléa se sont confirmées comme enjeu central lors des assises de Bordeaux, les conclusions de l'atelier consacré aux risques naturels en montagne ont surtout souligné la nécessité d'une meilleure adaptation des règles et des procédures aux multiples spécificités de la réalité des risques en montagne.

L'organisation des ateliers des Assises nationales des risques naturels a réparti les participants en tables de discussion chargées de faire remonter des messages et/ou des propositions, soumis ensuite au vote sélectif de tous. Parmi ceux qui ont été plébiscités, on en relèvera quatre.

Le premier constat porte sur la façon de définir l'aléa, en s'accordant sur l'idée d'une véritable « coconstruction » entre experts, Etat et collectivités locales, mais aussi avec les populations locales dont les témoignages peuvent être précieux. De cette connaissance objective de l'aléa, il faudra déduire le risque en tant que norme d'une stratégie de prévention à mettre en place et cela ne doit plus seulement relever des élus assistés par l'Etat.

Autre piste de progrès faisant l'unanimité : améliorer l'information du public en matière de connaissance des risques encourus et de comportements à adopter en cas de crise, avec la difficulté majeure d'atteindre les populations touristiques ou saisonnières pour lesquelles l'idée de créer des « maisons des risques » a été évoquée.

Ensuite, afin de gagner en efficacité a été abordé le besoin d'une approche multirisque intégrée et cohérente à une échelle adaptée, qui pourrait être celle de l'intercommunalité, notamment pour les plans communaux de sauvegarde (PCS), sans que cela occulte le rôle primordial de la commune en ce domaine, et qui pourraient prendre la forme de plans d'actions de prévention contre les aléas de montagne. Dans son discours de clôture, Patricia Blanc, directrice générale de la Prévention des risques naturels, a retenu cette proposition.

Enfin, la conclusion sans doute la plus frappante de l'atelier aura été d'affirmer l'inadaptation aux réalités montagnardes de certaines règles applicables en matière de prévention des risques (celles de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques ont été citées à plusieurs reprises), et de défendre l'idée de dérogation, sinon de règles spécifiques. Certains participants allant même jusqu'à envisager la création d'un code de la montagne.

Plusieurs textes législatifs sont inadaptés aux réalités montagnardes.

Eskinder Debebe/UN Photo

### LE MESSAGE DE LA DIRECTRICE DES RISQUES AUX NATIONS UNIES

Lors de la session d'ouverture des Assises nationales des risques naturels, Elizabeth Longworth, directrice du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR), a rappelé que « les pertes économiques liées aux catastrophes depuis 1980 ne cessent de croître et se sont accentuées depuis le milieu des années quatre-vingt-dix pour représenter 138 milliards de dollars en 2012 ».

L'UNISDR a été créé en 1999 pour faciliter la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC), au travers de plates-formes mondiales, forums rassemblant des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales (ONG), des collectivités locales, des chefs d'autorités locales, des parlementaires, des instituts scientifiques et universitaires, des entreprises des secteurs public et privé, ainsi que de nombreux acteurs œuvrant pour la réduction des risques de catastrophe.

Elizabeth Longworth a annoncé que le cadre d'action pour la période 2005-2015, dit cadre d'action de Hyogo, arrivait sous peu à expiration et qu'elle comptait sur la Conférence européenne qui se réunira à Paris en mars, sous la présidence française, pour alimenter la nouvelle stratégie qui devra lui succéder.

DR

## L'EXEMPLE DE LA COMMUNE D'ABRIÈS : SE PRÉPARER À TOUT

*La commune d'Abriès, dans un site très encaissé, est très exposée aux risques naturels.* BR

Joëlle Ocana, maire d'Abriès (commune du Queyras de 365 habitants, dans les Hautes-Alpes), a présenté au cours de l'atelier consacré aux risques en montagne, la démarche originale de sa commune pour la gestion intégrée des risques naturels à l'échelle de la vallée du Haut-Guil, c'est-à-dire avec l'ensemble des communes qui la surplombent.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la convention interrégionale pour le massif des Alpes, en tant que programme opérationnel interrégional (CIMA-POIA) « Sites pilotes de gestion intégrée des risques naturels dans les Alpes », soutenu par les Régions Rhône-Alpes et PACA, la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), et l'Union européenne. Il est coordonné par le Pôle alpin d'études et de recherche pour la prévention des risques naturels.

Outil issu d'un processus de construction collectif en concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des risques naturels, notamment les élus et les services techniques locaux et départementaux, il permet de disposer d'un référentiel unique correspondant aux besoins et aux attentes de tous, parce qu'adapté aux spécificités locales montagnardes.

Identifiant avec précision chaque risque et ses conséquences potentielles, il préconise pour chacun, de l'élu au citoyen en passant par le technicien, les tâches et le comportement qui lui incombent. L'originalité et le succès de la démarche résident dans son caractère transversal et participatif, garant d'une appropriation optimale de la culture du risque locale.

Toutefois, pour conserver sa pertinence, l'outil doit être testé régulièrement au moyen d'exercices en grandeur réelle, faute de quoi, la culture du risque collective qui a prédominé à son élaboration ne sera pas transmise.

*Certains risques, tels qu'ici les coulées de laves torrentielles, sont spécifiques à la montagne.*

# La loi d'avenir pour l'agriculture débattue à l'Assemblée

Après avoir été examiné du 11 au 13 décembre 2013 en commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, le texte du projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt doit passer en séance en première lecture du 7 au 14 janvier.

Une quinzaine d'amendements ont été préparés par l'Association. Avant leur dépôt en commission, ils avaient fait l'objet d'échanges avec les ministères de l'Ecologie [1] et de l'Agriculture. La plupart ont reçu un accueil favorable, et un certain nombre sont maintenant intégrés au texte modifié par la commission des affaires économiques qui doit être débattu en séance du 7 au 14 janvier.

Les amendements de l'ANEM visent principalement à combler deux lacunes du texte. Ainsi, les propositions de l'Association affirment dans les objectifs de la politique agricole nationale une attention spécifique accordée à l'agriculture de montagne, et notamment au secteur de l'élevage qui en constitue la base essentielle. Ensuite, elles rappellent, en matière forestière, la fonction essentielle de prévention des risques naturels parmi les missions d'intérêt général dévolues à la forêt.

Le texte comprend désormais plusieurs avancées d'importance pour l'agriculture ou la forêt de montagne, telles que la reconnaissance de la contribution de la politique d'installation à l'aménagement du territoire, en veillant à l'adéquation du nombre d'actifs agricoles avec la réalité des territoires, le rappel de la légitimité d'une politique spécifique à l'égard de l'agriculture de montagne, et la contribution du secteur de l'élevage à la politique d'aménagement rural. Sa fragilité, du fait des prédateurs, est implicitement reconnue avec la possibilité pour les fédérations de chasse de contribuer à la bonne exécution des arrêtés de prélèvement.

Le droit à l'expression de la spécificité montagne dans les instances agricoles de concertation est également acté, avec un siège accordé à un représentant du Conseil national de la montagne au sein du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire, et, dans les départements de montagne, « au moins » un élu d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de montagne dans les commissions départementales de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers.

> Plusieurs avancées importantes pour l'agriculture ou la forêt de montagne.

Néanmoins, au moment où nous mettions sous presse, une inconnue persiste sur deux autres amendements proposés par l'Association : la majoration d'abaissement de la surface minimum d'assujettissement applicable en montagne, et la reconnaissance de la fonction prévention des risques de la forêt de montagne. Sur ce dernier point, sous réserve de vérification, des amendements convergents auraient été adoptés.

Quoi qu'il en soit, le texte peut connaître encore bien des évolutions puisqu'il n'en est pratiquement qu'au début de son examen parlementaire.

• (1) Notamment ceux visant à acter le conflit éleveurs-prédateurs ou s'intéressant à la fonction forestière préventive contre les risques naturels, sujets relevant aussi des compétences du ministère de l'Ecologie.

*Cette rubrique a pour objectif de rendre compte, de manière non exhaustive, de l'activité parlementaire de la présidente et du secrétaire général de l'ANEM, et plus largement des députés et sénateurs membres du bureau, concernant les territoires de montagne. Les interventions relayées par «PLM» peuvent être des questions écrites ou orales, d'actualité, au gouvernement, voire des interventions en séance publique sur des textes ou des dépôts de proposition de loi. Faute de place, les textes des questions et de leurs réponses sont réduits à l'essentiel. On en retrouvera l'intégralité en ligne grâce au lien mentionné en fin de page.*

DAVID DEBRAY / FOTOLIA.COM

SÉNAT

# *Question d'actualité sur le calendrier scolaire et l'économie touristique*

ASSEMBLÉE NATIONALE 2013

***Séance du mercredi 27 novembre***
***Intervention de Joël Giraud, député des Hautes-Alpes***

«Ma question, initialement adressée à Monsieur le Premier ministre en sa qualité de président du Conseil national de la montagne (CNM) concerne la compatibilité entre le futur calendrier scolaire et l'économie touristique. J'associe à cette question mes collègues Bernadette Laclais et Béatrice Santais, députées de Savoie, Marie-Noëlle Battistel, députée de l'Isère, Frédérique Massat, présidente de l'Association nationale des élus de la montagne, et Jeanine Dubié, membre du comité directeur de l'Association, et plus généralement celles et ceux qui, issus de tous les bancs de l'Assemblée, siègent au CNM.

«Il s'agit non pas d'opposer le bien-être des enfants et l'économie des territoires, mais bien de les rendre compatibles. Pour ce faire, il faut en revenir à une concertation qui n'a pas eu lieu. Nous attendons depuis plus de trois mois un rendez-vous avec le ministère de l'Education nationale. J'ai demandé en vain audience au président du CNM en ma qualité de président de la commission permanente de ce conseil, lequel associe élus, syndicats de salariés et professionnels, et associations. Vous avouerez que, avant que soient prises des décisions qui touchent des territoires entiers, les institutions représentatives doivent être reçues, entendues et écoutées.

«Hier, à l'occasion du lancement des Assises nationales du tourisme, voulues par le président de la République, nombreux ont été ceux qui ont lancé des cris d'alarme. Dans un esprit constructif et afin de faire converger les intérêts de tous, nous voulons faire entendre notre attachement à des semaines de vacances pleines, les départs en milieu de semaine ayant démontré leur totale inefficacité, pour ne pas dire plus. Nous voulons redire également l'importance de faire à nouveau des mois de février et avril des mois de vacances, avec l'avancement des départs en vacances pour ces périodes.

«Nous sommes aussi attachés au zonage, avec notamment quatre semaines au cœur de l'hiver, mais nous souhaitons l'expérimentation du zonage d'été. Tout cela doit se faire dans le respect du rythme des enfants, avec sept semaines de classe au plus, alternant avec deux semaines de vacances. Il faut mener rapidement une réelle concertation au niveau interministériel, car la fixation du calendrier scolaire doit associer l'éducation nationale, l'économie, l'emploi et le tourisme.

«Je vous demande également de penser aux saisonniers pluriactifs qui constituent 80 % de l'emploi dans certains départements de montagne et pour qui le fait de travailler une à deux semaines de moins par an représente un surcroît de précarisation.»

«Nous voulons faire entendre notre attachement à des semaines de vacances pleines, les départs en milieu de semaine ayant démontré leur totale inefficacité.»

***Réponse de George Pau-Langevin, ministre déléguée chargée de la Réussite éducative***

DR

«Monsieur le député, vous posez la question ô combien importante du calendrier des vacances. Celui-ci doit évidemment prendre en considération l'intérêt des enfants, auxquels il faut deux semaines de vacances après sept semaines de classe, tout en tenant compte d'autres impératifs, dont l'économie touristique. Comme vous le savez, ce calendrier est arrêté après consultation de diverses instances. Pour l'instant, il a été défini pour les trois prochaines années, mais il est toujours possible de tenir compte de difficultés particulières. Ainsi, on peut prendre un arrêté modificatif s'il apparaît que ce qui a été décidé par les différentes instances pose trop de difficultés, notamment aux zones de montagne.

«En ce qui concerne le fait que vous n'ayez pas été reçus, il y a eu une concertation approfondie sur beaucoup de sujets l'année dernière. L'Association nationale des élus de montagne, représentée notamment par Monsieur Wauquiez, a été reçue. Si le Conseil national de la montagne ne l'a pas été, croyez bien que nous le déplorons et cet oubli sera réparé très prochainement. Nous voulons agir dans l'intérêt des enfants. Or, il y a besoin en la matière d'un rattrapage, car leur niveau scolaire n'est pas suffisant.

«Cela dit, nous voulons aussi préserver l'économie de la montagne, laquelle pour l'instant se porte bien : la dernière saison a été assez remarquable puisque la fréquentation a connu une forte progression et la France reste le leader mondial en la matière.«Vous avez raison, il faut des réunions interministérielles, à l'image de celle qui a eu lieu récemment à Matignon. Nous continuerons ce travail avec vous pour réussir à concilier des intérêts tout à fait légitimes, même s'ils sont divergents.»

http://www.assemblee-nationale.fr/14/cri/2013-2014/20140083.asp

## LES DATES

**7 janvier**
Auditions de l'ANEM à l'Assemblée sur les ZRR et sur la proposition de loi moniteurs de ski

**15 janvier**
- Groupe de travail sur l'impact économique local de l'hydroélectricité à l'Assemblée
- Groupe de travail du groupe national loup sur la protection des troupeaux, à Lyon
- Du 15 au 17 janvier : 15e congrès de l'Association nationale des médecins et sauveteurs de montagne, à Valloire (Savoie)

**16 janvier**
Groupe de travail du groupe national loup sur les éleveurs en cœur de parc, à Lyon

COMITÉ DIRECTEUR

# Ordre du jour copieux pour le dernier comité de l'année

Le comité directeur l'Association, qui s'est tenu à l'Assemblée nationale le 19 décembre, a examiné un grand nombre de points concernant la vie de l'ANEM et l'actualité législative en cours.

Le bilan du 29e congrès de l'Association, puis la préparation du 30e congrès qui se tiendra à Chambéry, en Savoie, les 16 et 17 octobre ont d'abord été évoqués. De l'avis général, le congrès de Cauterets, dans les Hautes-Pyrénées, a été une réussite, sur le plan organisationnel et sur le fond, avec une forte participation et des échanges de qualité avec les représentants du gouvernement. Le congrès de Chambéry, qui célébrera le 30e anniversaire de l'ANEM et de la loi Montagne, devrait capitaliser sur ce succès et mobiliser encore davantage les élus et les pouvoirs publics.
Trois chantiers législatifs ont ensuite été évoqués pour faire le point sur leur actualité dans le débat parlementaire. La décentralisation tout d'abord, l'urbanisme ensuite, et enfin l'agriculture. Le futur calendrier scolaire, la relance du code de la montagne (la ministre Marylise Lebranchu ayant donné son accord de principe à la publication d'un « code éditeur »), la mission d'information sur les zones de revitalisation rurale (ZRR), et les Assises nationales du tourisme, de même que le rapport sur l'amélioration des services publics dans les territoires fragiles présenté par sa coauteur, Carole Delga, députée de la Haute-Garonne, et celui sur le tourisme comme filière d'avenir, figuraient parmi les points d'actualité abordés.
Mais c'est sur un constat désabusé à propos du redécoupage cantonal en cours que s'est achevée la réunion. En effet, bien que l'exception montagne ait été appliquée à une quinzaine de situations dans dix départements, de nombreux élus du comité directeur ont fait état d'une absence de concertation et de cartes cantonales faisant la part belle à la représentation urbaine, au détriment de la montagne, notamment, avec un soupçon de préoccupation électoraliste.

ANEM

*Beaucoup de points abordés lors de cette dernière réunion de l'année, dont entre autres, trois chantiers législatifs portant sur la décentralisation, l'urbanisme et l'agriculture.*

## L'ÉLUE DU MOIS

### MARIE-LOU MARCEL : POUR UNE RELANCE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ASSEMBLÉE NATIONALE 2013

Originaire de Haute-Garonne, cette députée de l'Aveyron est membre du comité directeur de l'ANEM depuis octobre 2012.
Responsable des ressources humaines de profession, elle exerça au sein des Houillères de bassins du Centre et du Midi - Charbonnages de France dont elle est actuellement en congé charbonnier (1).
Venue à la politique par son mandat de conseillère municipale de Decazeville de 1983 à 1995, elle devient adjointe au maire de 1995 à 2001, avant d'être élue conseillère régionale de Midi-Pyrénées en 2004. Elue à la députation dans la deuxième circonscription de l'Aveyron en 2007 pour la XIIIe législature (2007-2012), puis réélue en juin 2012, elle est membre de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire de l'Assemblée nationale.
Elle a été rapporteure pour avis sur le projet de loi de finances pour 2014 concernant le budget de l'agriculture. Elle est notamment signataire, aux côtés d'autres députés et de la présidente de l'Association, Frédérique Massat, de la résolution pour la promotion d'une politique en faveur de l'égalité des territoires qui réclame la convocation du Comité interministériel à l'égalité des territoires qui ne s'est plus réuni depuis trois ans.

(1) Régime de disponibilité prévu par la convention collective.

EN BREF

## Les anciens présidents livrent leur regard sur l'Association

A l'occasion du 30e anniversaire de l'Association, *PLM* marquera l'événement en ouvrant chaque mois, jusqu'à la tenue de son prochain congrès, en octobre, sa rubrique «L'Entretien du mois» aux anciens présidents de l'ANEM.
Ils seront interviewés deux par deux, dans chaque numéro du magazine, et livreront les souvenirs de leur passage à la présidence de l'Association. Ils évoqueront leur bilan et l'image qu'ils avaient alors de l'ANEM, mais aussi le regard qu'ils portent sur elle aujourd'hui, ainsi que les perspectives d'avenir qu'ils lui imaginent. Cette série d'entretiens devrait restituer l'histoire de trente années au service de la cause montagnarde. Ne ratez pas ce nouveau rendez-vous mensuel.

## Le colloque de l'ANEM au Mountain Planet-SAM de Grenoble

Pour son 40e anniversaire, le Salon de l'aménagement en montagne (SAM) fait peau neuve en changeant son intitulé en « Mountain Planet ». Il se tiendra à Alpexpo, au parc événementiel de Grenoble, du 23 au 25 avril. Près de cent cinquante exposants sont attendus (soit 17 % de plus qu'il y a deux ans), en provenance de treize pays, sur 10000 m² d'exposition.
De nouveaux secteurs d'activité seront présentés, tels que le mobilier urbain de montagne été-hiver, le bien-être et le spa, les chambres de commerce et d'industrie (CCI) de montagne, ou encore l'information sur l'emploi et les formations en montagne.
Malgré le changement de nom, la présidence du comité d'organisation du salon reste partagée entre Domaines skiables de France et l'ANEM. L'Association y tiendra son colloque, le 24 avril, sur le thème de la formation aux métiers de montagne.

# L'ANEM

## 30 ans au service de la montagne et de ses élus

Notre association rassemble tous les niveaux de collectivités (communes, intercommunalités, départements et régions) ainsi que plus de 250 parlementaires de toutes les sensibilités politiques, unis pour promouvoir les intérêts des six massifs français.

### L'ANEM a vocation à représenter

**1/4** du territoire **6** massifs **5** millions d'habitants
**6 246** communes **48** départements **12** régions

ANEM
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE